

## Brèves ...

*En 2013, l'UE et les États-Unis ont entamé des négociations en vue de conclure un accord de partenariat transatlantique sur le commerce et l'investissement. Ce serait l'un des accords de libre-échange et de libéralisation de l'investissement les plus importants jamais conclus, représentant la moitié du PIB mondial et le tiers des échanges commerciaux. Cet accord déloyal entraînerait un alignement européen sur le modèle américain : privatisation des services publics, remise en cause des lois environnementales, des droits du travail...*

*Les négociations se déroulent dans l'opacité la plus totale, alors que cet accord pourrait avoir des conséquences considérables dans bien des domaines (agriculture, énergie, internet, services). Il vise en effet le démantèlement ou l'affaiblissement de toutes les normes qui limitent les profits des entreprises, qu'elles soient européennes ou états-uniennes et inscrit le droit des multinationales au-dessus de celui des États.*

*Le Conseil régional réuni en séance plénière le 17 avril 2014, au siège de la Région Bretagne, a décidé, à la majorité d'adopter un vœu : avec la conclusion suivante :*

*Le Conseil régional de Bretagne, réaffirme son attachement au modèle social, environnemental et culturel européen, qui a conduit l'Union européenne à faire des choix parfois très différents de ceux des États-Unis d'Amérique en matière de normes. C'est le cas par exemple en ce qui concerne le droit du travail (règles de l'OIT), l'agriculture (produits d'origine, OGM, poulets chlorés, bœufs aux hormones...), la culture (diversité culturelle et linguistique), l'énergie (gaz de schistes) ou encore l'environnement (protection de la biodiversité, réduction des gaz à effets de serre). La remise en cause par un éventuel accord de ces normes, qui protègent les citoyens européens ainsi que des pans cruciaux de notre économie et émanent de leur volonté souveraine, serait inacceptable.*

*Le Conseil régional :*

*• demande la diffusion publique des éléments de la négociation favorisant ainsi un débat public sur le partenariat envisagé,*

*• demande au Gouvernement de s'opposer et au Parlement européen d'apposer son veto à tout accord qui remettrait en question le cadre réglementaire en matière d'environnement, de santé, de diversité culturelle et linguistique, de protection des citoyens.*

*.Les élus Bretagne Écologie du Conseil Régional invitent à rejoindre toutes les actions visant à exiger l'arrêt des négociations du pacte transatlantique et un vrai débat démocratique.*

## Un projet pour l'Europe

La crise qui frappe le monde depuis 2007 a aggravé les inégalités entre les États, mais également à l'intérieur de chaque pays et de chaque région. Les élections européennes du 25 mai prochain auront lieu dans ce contexte marqué par un paradoxe : l'Europe est plus nécessaire que jamais et pourtant elle n'a jamais suscité autant de défiance. Malgré toutes les critiques, assez souvent justifiées et les remises en cause parfois abusives, nous n'oublions pas que la construction européenne a pu apporter à ses citoyens un bien inestimable : la paix. Mais cette paix reste fragile du fait de l'aggravation des inégalités et il nous faut aller plus loin.

L'Europe sociale est aujourd'hui une urgence pour lutter contre les populismes destructeurs d'humanité et de bien commun. Cette priorité repose sur une convergence des standards sociaux vers le haut pour éviter le dumping social.

Il s'avère plus nécessaire que jamais de mobiliser la PAC pour participer aux réponses à apporter aux enjeux européens et mondiaux du début du vingt et unième siècle. Ces enjeux concernent simultanément la souveraineté alimentaire, la protection des ressources naturelles, la lutte contre le changement climatique, le développement rural et l'emploi, la solidarité avec les pays du Sud. L'avenir de la PAC concerne donc tous les Européens.

En matière de transition énergétique et climatique, l'Europe peut se fixer de manière réaliste un objectif de 40% d'efficacité énergétique et de 45% de renouvelables d'ici à 2030. De tels objectifs génèreraient une réduction de près de 55% de nos émissions par rapport à 1990. Les futurs euros députés auront à défendre cette position qui passe par la sortie du nucléaire, le refus de l'exploitation des gaz de schiste, un plan de sortie du diesel et le développement des transports collectifs.

De plus, la réduction de 80 % de la demande énergétique des bâtiments d'ici 2050, permettra de diminuer de 36% les émissions de CO<sup>2</sup> en Europe. Ainsi, la création d'emplois issus de la transition énergétique s'élève à 705 000 en Europe.

Ce modèle de développement post carbone, économe en ressources non renouvelables, vecteur d'activités économiques, de cohésion sociale et de mieux-être pour tous est incompatible avec le traité de libre-échange en cours de négociation avec les États Unis. Nous devons nous y opposer avec détermination et construire de nouveaux rapports commerciaux avec les pays émergents.

Ces grands défis du 21ème siècle se fonderont sur des volontés politiques fortes mais aussi l'engagement des citoyens. D'où le besoin de proposer des espaces d'échange et d'expression, des actions de coopération qui contribuent à développer un sentiment d'appartenance à des idéaux européens communs, la transparence des institutions et l'ouverture sur le monde.

Il nous faut gérer l'immigration à l'échelle mondiale et supprimer les systèmes répressifs vis-à-vis des étrangers pour qui un avenir meilleur, c'est un avenir ailleurs. Chaque année, 1600 migrants meurent victimes d'une Europe qui se claquemure.

Une Europe qui innove, crée, cultive ses identités plurielles ne peut être qu'une Europe fédérale au sein de laquelle des Régions renforcées sont appelées à prendre toute leur place.

En France comme ailleurs, on redoute une abstention massive et une poussée des partis les plus hostiles à la construction européenne. Pour les écologistes que nous sommes, actifs au quotidien dans la réalisation de projets pour faire avancer la justice sociale et environnementale, il nous semble important d'appeler tous les citoyens européens à désigner leurs représentants dans leur parlement.

Nous espérons que les Bretonnes et les Bretons sauront démontrer à travers ce scrutin les valeurs qui les unissent, leur attachement aux valeurs démocratiques et rejeter toutes les formes de repli et de sectarisme.

# Promouvoir les circuits courts

En 2010, en France, la moyenne des exploitations agricoles qui vendaient tout ou partie de leurs produits dans des circuits courts était de 21 %. En Bretagne, elle n'était que de 11 %. Le trop fameux modèle agricole breton qui, depuis des décennies a privilégié l'exportation hors de la Région, voire, hors des frontières nationales est fort probablement à l'origine de ce retard important. C'est dire si la marge de progression est importante dans l'intérêt de tous : des producteurs, aux consommateurs.

## Changer les modes de production

L'agriculture bretonne connaît aujourd'hui les difficultés qui sont liées à son mode de production. Sous-utilisation des éléments gratuits entrant dans l'amélioration des productions (énergie solaire, gaz carbonique de l'humus des sols), importation des protéines végétales pour l'alimentation du bétail, spécialisation accrue au niveau national.

Un système qui n'intègre pas les coûts invisibles (ou externalités négatives) que la collectivité est obligée de prendre en charge pour faire face aux conséquences néfastes des logiques productivistes.

Il est donc important de passer de cette agriculture industrielle une agroécologie, c'est-à-dire une agriculture savante, soignée, socialement et écologiquement soutenable. C'est un virage à 90°, qui exige du travail et qui ne peut donc pas se faire sans les agriculteurs, sans leur adhésion et qui ne peut par conséquent pas s'envisager sans une rémunération à la hauteur de l'investissement humain. La question est donc de rendre rentables ces nouvelles pratiques modernes.

Deux moyens sont envisageables : la vente directe et la rémunération environnementale. C'est de ce point de vue qu'intervient la notion de circuit court. La nouvelle PAC (deuxième pilier) donne les moyens de cette politique. Il s'agit, par le biais du FEADER, de prendre en charge les surcoûts (dus notamment au travail) sur la base de cahiers des charges négociés et par une incitation par les prix.

## De quoi parle-t-on ?

*Le circuit court se définit comme « un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur ».*

## L'action de la Région

*Du point de vue des politiques publiques, la Région agit sur les restaurations collectives qui sont de sa responsabilité (restauration des lycées) pour lesquelles il est nécessaire de faire un travail par filière et donner la priorité aux circuits courts. Vis-à-vis des familles, l'argumentaire s'appuie sur l'enjeu de santé des jeunes.*

*En outre, grâce à un appel à projets de la Région, des dynamiques sont encouragées ou engagées par les pays et les pôles de développement de l'économie sociale et solidaire.*

*Ainsi, dans le Pays de Fougères, le pôle Eco-solidaires a mené en 2013 plusieurs actions visant à promouvoir les circuits courts : organisation d'un forum, mise en place d'un cycle d'éducation à l'alimentation ...*

*Dans le Pays de Rennes, une expérience pilote a été menée en 2011 pour créer un observatoire des circuits courts ...*

*Dans le Pays de Brocéliande, une carte interactive visant à répertorier les circuits courts alimentaires a été mise en place ...*

## Changer les modes de consommation

Si les marchés de plein vent restent la première forme de débouchés pour les producteurs qui choisissent la vente de proximité, le renouveau passe par différentes formes collectives et souvent partenariales de circuits courts : vente en paniers, point de vente collectif, groupement pour la restauration collective.

Les AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) sont l'un des symboles de ce renouveau. En Bretagne, elles sont passées de 12 en 2009 à 72 en 2011.

D'autres types d'initiatives existent, comme les jardins de Cocagne, des jardins maraîchers biologiques qui ont aussi une vocation d'insertion sociale et professionnelle. Dix sont en activité à l'heure actuelle en Bretagne. Au total, on compte près de 180 initiatives collectives valorisant les circuits courts alimentaires en Bretagne et qui créent de l'emploi : les fermes bretonnes en circuits courts mobilisent 30 % de main d'œuvre en plus par rapport aux autres exploitations, tout en économisant 20 % de foncier.

Cette question foncière est essentielle pour les agriculteurs qui souhaitent s'installer selon un mode de production durable et une distribution en circuits courts. Les prix dans certaines zones sont particulièrement élevés, notamment dans celles bordant les agglomérations qui constituent les meilleurs débouchés pour les circuits courts.